



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2018-160

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## 74\_CH\_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-006 - CHANGE-Décision 2018-DG-155 portant délégation de signature Direceton Générale (3 pages)	Page 3
74-2018-12-18-007 - CHANGE-Décision 2018-DG-156 portant délégation de signature à la gestion des soins sans consentement (4 pages)	Page 7
74-2018-12-18-008 - CHANGE-Décision 2018-DG-157 portant délégation de signature pour les astreintes de Direction (3 pages)	Page 12
74-2018-12-18-009 - CHANGE-Décision 2018-DG-162 portant délégation de signature Direction des activités de réseaux et de la qualité (3 pages)	Page 16
74-2018-12-18-010 - CHANGE-Décision 2018-DG-163 portant délégation de signature Direction des Activités de Gériatrie (4 pages)	Page 20
74-2018-12-18-011 - CHANGE-Décision 2018-DG-164 portant délégation de signature Direction des soins (3 pages)	Page 25

74\_CH\_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-006

CHANGE-Décision 2018-DG-155 portant délégation de  
signature Direction Générale



Direction Générale

## DECISION n°2018-DG-155 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE GENERALE

### LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS

- VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;
- VU l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;
- VU l'arrêté n° 2018-17-0182 en date du 14 décembre 2018 de l'ARS Auvergne Rhône Alpes portant modification de l'arrêté n°2018-17-0168, désignant Madame **Chantal VINCENDET** pour assurer l'intérim des fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anancy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 ;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2014 nommant **Madame Anne-Marie FABRETTI**, directrice adjointe au Centre Hospitalier Anancy Genevois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 21 février 2017 nommant **Madame Sandrine MEILLAND REY**, directrice adjointe au Centre Hospitalier Anancy Genevois et au centre hospitalier de Gex dans le cadre de la convention de direction commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- VU la circulaire n°2018-DG-33 du 2018 relative à l'organigramme fonctionnel de la direction du Centre Hospitalier Anancy Genevois (CHANGE) ;
- CONSIDERANT les nécessités liées à la bonne marche administrative de l'établissement ;

### DECIDE

#### Article 1 - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Madame Chantal VINCENDET**, Directrice Générale par intérim du CH Anancy/Genevois.

#### Article 2 - Délégation de signature générale en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Chantal VINCENDET**, Directrice Générale par intérim de l'établissement, délégation est donnée à **Madame Anne Marie FABRETTI et Madame Sandrine MEILLAND-REY** à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche de l'établissement, dont les documents, actes, marchés, baux et conventions nécessaires au bon

fonctionnement de l'établissement, les engagements et ordonnancements de dépenses ainsi que les émissions de titres de recettes.

### **Article 3 – Effet et publicité**

La présente délégation annule et remplace les précédentes décisions de délégation.

Elle est portée à la connaissance des administrés par voie de publication ou d'affichage, et fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de l'établissement.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de Haute-Savoie, et est notifiée à chaque délégataire.

Elle est communiquée au Conseil de surveillance et transmises sans délai au comptable de l'établissement dès lors qu'elle concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses.

Epagny Metz-Tessy, le 18 décembre 2018

La Directrice Générale par intérim,

Chantal VINCENDET




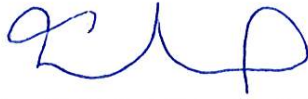
#### Destinataires :

- **Pour attribution :** les délégataires
- **Pour publication :**
  - Préfecture de Haute Savoie
- **Pour affichage et conservation**
  - Affichage public réglementaire
  - Direction générale
- **Pour information :**
  - Comptable public du CHANGE
  - Conseil de surveillance du Change



## Annexe 1 à la décision n° 2018-DG-155 portant délégation de signature

Visas des délégataires :

SPECIMEN DE SIGNATURE Anne Marie FABRETTI	
SPECIMEN DE SIGNATURE Sandrine MEILLAND-REY	

74\_CH\_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-007

CHANGE-Décision 2018-DG-156 portant délégation de  
signature à la gestion des soins sans consentement



**DECISION N°2018-DG-156  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE SPECIFIQUE A LA GESTION DES SOINS  
SANS CONSENTEMENT**

**LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS**

- VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-33 à D 6143-36 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;
- VU l'arrêté n° 2018-17-0182 en date du 14 décembre 2018 de l'ARS Auvergne Rhône Alpes portant modification de l'arrêté n°2018-17-0168, désignant Madame Chantal VINCENDET pour assurer l'intérim des fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anecy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 1er décembre 2018 ;
- VU les articles L 3212-1 à L 3212-12 du code de la santé publique relatifs à l'admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent ;
- VU l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;
- VU la circulaire n°2018-DG- du 2018 relative à l'organigramme fonctionnel de la direction du Centre Hospitalier Anecy Genevois (CHANGE) ;
- CONSIDERANT les nécessités liées à la bonne marche administrative de l'établissement ;

**DECIDE**

**Article 1 - Objet**

La présente décision définit les modalités de délégation de signature de **Madame Chantal VINCENDET**, directrice générale par intérim du CH Anecy-Genevois concernant l'activité de psychiatrie au sein de l'établissement.

**Article 2 - Soins sans consentement**

Une délégation permanente de signature est donnée aux délégués dont les visas sont reportés en annexe 1, à l'effet de signer tous les actes se rapportant au domaine des soins psychiatriques sans consentement, et notamment ;

. Convocation du collège, prévu à l'article L.3211-9 pour l'application des articles L.3211-12 et L.3211-12-1 et des articles L.3212-7, L.3213-1, L.3213-3 et L.3213-8 du Code de la santé publique ;

. Décision accordant l'autorisation de sortie accompagnée de courte durée ou de sortie non accompagnée pour une durée maximale de quarante-huit heures, prévues à l'article L.3211-1 du Code de la santé publique ;

. Saisine du Juge des Libertés et de la Détention dans les conditions prévues à l'article L.32-11-12-1 du Code de la santé publique ;

. Décision d'admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers, en cas d'urgence ou en cas de péril imminent dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 3212-1, L.3212-3 et L.3212-1-II-2 du Code de la santé publique ;



- . Décision de mainlevée ou de maintien des soins en application de l'article L.3212-4 du Code de la santé publique ;
- . Mise en œuvre des formalités d'Information et de notification des décisions prises sur le fondement des articles L.3212-1 et L.3212-3 des personnes visées à l'article L.3212-5 du Code de la santé publique ;
- . Décision de maintien des soins dans les conditions prévues à l'article L.3212-7 du Code de la santé publique ;
- . Information des personnes mentionnées à l'article L.3212-8 du code de la santé publique de la fin de toute mesure de soins prise en application de l'article L.3212-1 ou de l'article L.3212-3 ;
- . Décision de levée des soins en application de l'article L.3212-9 du Code de la santé publique ;
- . Information du Représentant de l'Etat dans le département et de la commission départementale des soins psychiatriques de toute décision d'admission sur le fondement des articles L.3212-1 et L.3212-3 du Code de la santé publique ;
- . Mise en œuvre des mesures lui Incombant en application des articles L.3213-1, L.3213-6 et L.3213-9-1 du Code de la santé publique.

### **Article 3 – Au titre de la permanence de l'autorité administrative**

Une délégation est donnée au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité du service public est donnée à l'effet de signer au nom du directeur, tous les actes se rapportant au domaine des soins psychiatriques sans consentement listés ci-dessus.

Les personnels assurant des gardes de direction conformément à un tableau de garde trimestriel actualisé et mis à jour sans délai en cas d'empêchement, sont désignés en annexe 2 qui recense les visas des délégataires.

### **Article 4 – Exclusion**

Toute affaire revêtant une importance particulière devra être portée à la connaissance du directeur pour donner lieu éventuellement à des directives de sa part.

### **Article 5 – Effet et publicité**

La présente délégation annule et remplace les précédentes décisions de délégation.

Elle est portée à la connaissance des administrés par voie de publication ou d'affichage, et fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de l'établissement.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de Haute-Savoie, et est notifiée à chaque délégataire.

Elle est communiquée au Conseil de surveillance.

Metz-Tessy, le 18 décembre 2018  
La Directrice Générale par intérim,

Chantal VINCENDET




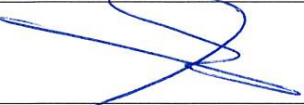


#### Destinataires :

- **Pour attribution :** les délégataires
- **Pour publication :**
  - Préfecture de Haute Savoie
- **Pour affichage et conservation**
  - Affichage public réglementaire
  - Direction générale
- **Pour information :**
  - Conseil de surveillance du Change



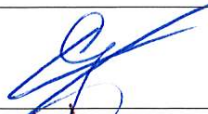


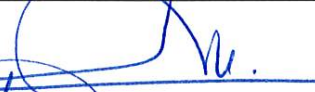
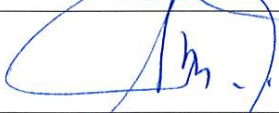

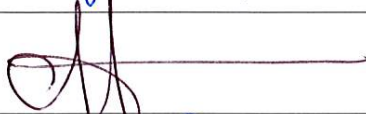


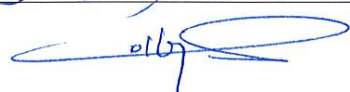
## Annexe 1 à la Décision N° 2018-DG-156 portant délégation de signature

Visas des délégataires CHANGE (Article 2 - délégation permanente) :

SPECIMEN DE SIGNATURE	
Jean Christian NTONGA OTTOU	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Nathalie LUZIO	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Valérie UNTERSE	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Quentin FRANCIA	

## Annexe 2 à la Décision N° 2018-DG-156 portant délégation de signature

Visas des délégataires CHANGE (Article 3 Délégation au titre de la permanence de l'autorité administrative):

SPECIMEN DE SIGNATURE	
Stéphane BOUDEHENT	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Cécile CHALET	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Marin CHAPELLE	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Lionel CHEVALLIER	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Myriam CHEVILLARD	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Marie-Christine DEGILA	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Jean-Philippe DESCOMBES	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Anne-Marie FABRETTI	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Béatrice HUMBERT-ELOY	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Sandrine MEILLAND-REY	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Benjamin NANCEAU	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
Pascale COLLET	

74\_CH\_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-008

CHANGE-Décision 2018-DG-157 portant délégation de  
signature pour les astreintes de Direction



Direction Générale

## DECISION N°2018-DG-157 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE GENERALE POUR LES ASTREINTES DE DIRECTION

### LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS

- VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-33 à D 6143-36 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;
- VU l'arrêté n° 2018-17-0182 en date du 14 décembre 2018 de l'ARS Auvergne Rhône Alpes portant modification de l'arrêté n°2018-17-0168, désignant Madame **Chantal VINCENDET** pour assurer l'intérim des fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anancy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 ;
- VU l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;
- VU la circulaire n°2018-DG- du 2018 relative à l'organigramme fonctionnel de la direction du Centre Hospitalier Anancy Genevois (CHANGE) ;
- CONSIDERANT les nécessités liées à la bonne marche administrative de l'établissement ;

### DECIDE

---

#### Article 1 - Objet

La présente décision définit précise les modalités de délégation de signature de **Madame Chantal VINCENDET**, directrice générale par intérim du CH Anancy-Genevois concernant l'activité de psychiatrie au sein de l'établissement.

#### Article 2 - Gardes de direction

Délégation est donnée à chaque Directeur figurant au tableau de garde, selon le planning établi par la Direction Générale, à l'effet de signer en lieu et place de la Directrice Générale par intérim, durant les gardes administratives qu'ils assurent par :

- Tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les prélèvements d'organes et les actes relatifs à la chambre mortuaire, pour l'ensemble des sites,



- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins,
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien du fonctionnement des installations de l'ensemble des sites,
- Tous les actes nécessaires aux missions du parquet et des forces de l'ordre,
- Le rapport de garde est remis à la Direction Générale à chaque fin de garde,
- La délégation de signature relative à la gestion des soins psychiatriques sans consentement fait l'objet d'une décision de délégation spécifique.

### **Article 3 – PERSONNELS HABILITES**

L'annexe 1 énumère les personnels de Direction habilités à assurer des gardes de direction.

### **Article 4 – Effet et publicité**

La présente délégation annule et remplace les précédentes décisions de délégation.

Elle est portée à la connaissance des administrés par voie de publication ou d'affichage, et fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de l'établissement.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de Haute-Savoie, et est notifiée à chaque délégataire.

Elle est communiquée au Conseil de surveillance et transmises sans délai au comptable de l'établissement des lors qu'elle concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses.

Metz-Tessy, le 18 décembre 2018

La Directrice Générale par intérim,

Chantal VINCENDET

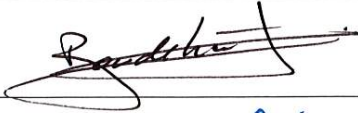


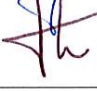
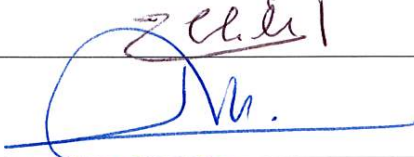
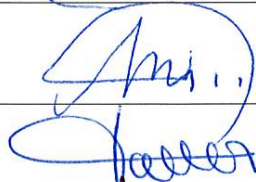


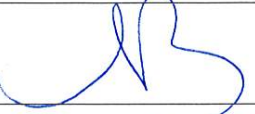




#### Destinataires :

- **Pour attribution :** les délégataires
- **Pour publication :**
  - Préfecture de Haute Savoie
- **Pour affichage et conservation**
  - Affichage public réglementaire
  - Direction générale
- **Pour information :**
  - Comptable public du CHANGE
  - Conseil de surveillance du Change

## Annexe 1 à la Décision N° 2018-DG-157 portant délégation de signature

Visas des délégataires :

SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Stéphane BOUDEHENT</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Cécile CHALET</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Marin CHAPELLE</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Lionel CHEVALLIER</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Myriam CHEVILLARD</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Marie-Christine DEGILA</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Jean-Philippe DESCOMBES</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Anne-Marie FABRETTI</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Béatrice HUMBERT-ELOY</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Sandrine MEILLAND-REY</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Benjamin NANCEAU</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE	
<b>Pascale COLLET</b>	



74\_CH\_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-009

CHANGE-Décision 2018-DG-162 portant délégation de signature Direction des activités de réseaux et de la qualité



Direction Générale

## DECISION N°2018-DG-162 PORTANT DELEGATION DE LA DIRECTION DES ACTIVITES DE RESEAUX ET DE LA QUALITE

### LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS ;

- VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;
- VU l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;
- VU l'arrêté n° 2018-17-0182 en date du 14 décembre 2018 de l'ARS Auvergne Rhône Alpes portant modification de l'arrêté n°2018-17-0168, désignant Madame **Chantal VINCENDET** pour assurer l'intérim des fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anancy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 ;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2014 nommant **Madame Anne-Marie FABRETTI**, directrice adjointe au Centre Hospitalier Anancy Genevois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- VU la circulaire n°2018-DG-33 du 14 mai 2018 relative à l'organigramme fonctionnel de la direction du Centre Hospitalier Anancy Genevois (CHANGE) ;
- CONSIDERANT les nécessités liées à la bonne marche administrative de l'établissement ;

### DECIDE

#### Article 1 - Délégation

Délégation est donnée à **Madame Anne-Marie FABRETTI**, Directeur-Adjoint, agissant en qualité de directrice des activités de réseaux et de la qualité du CHANGE, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, sous réserve du droit d'évocation du Directeur Général, les actes, décisions et documents entrant dans ses attributions relevant du périmètre de compétence de cette direction.

#### **Article 1.1. Fonctionnement de la direction fonctionnelle**

Cette délégation de signature comprend :

- Toutes correspondances, tous actes et documents administratifs en vue d'assurer la continuité et le fonctionnement de la direction,

- Les mesures concernant la gestion du personnel non médical déconcentré par la DRH, affecté à cette direction,
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité y compris la notation,
- Les bons de commandes d'investissement de la direction et les bons de commandes d'exploitation,
- La certification de service fait.

## **Article 1.2. Dispositions relatives aux missions de la Direction des activités de réseaux et de la qualité**

### **Article 2. Dispositions applicables en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie FABRETTI**

**Article 2.1.** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie FABRETTI, la délégation de signature est dévolue à :

- **Madame Catherine TISSOT NIVALT**, attachée d'administration hospitalière pour le secteur des activités de réseaux ;
- **Monsieur Frédéric GIMENEZ**, Ingénieur pour le secteur qualité gestion des risques.

**Article 2.2.** Les visas des délégataires sont reportés en annexe 1 à la présente décision.

### **Article 3 – Exclusion**

Toute affaire revêtant une importance particulière devra être portée à la connaissance du directeur pour donner lieu éventuellement à des directives de sa part.

Toute affaire ou décision relevant de projets structurants ou de la déclinaison de la stratégie du Change au sein du Pôle de gestion doit être portée à la connaissance du Directeur adjoint chargé de la coordination du Pôle.

### **Article 4 – Effet et publicité**

La présente délégation annule et remplace les précédentes décisions de délégation.

Elle est portée à la connaissance des administrés par voie de publication ou d'affichage, et fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de l'établissement.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de Haute-Savoie, et est notifiée à chaque délégataire.

Elle est communiquée au Conseil de surveillance et transmises sans délai au comptable de l'établissement des lors qu'elle concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses.

Metz-Tessy, le 18 décembre 2018

La Directrice Générale par intérim,

Chantal VINCENTET



#### Destinataires :

- **Pour attribution :** les délégataires
- **Pour publication :**
  - Préfecture de Haute Savoie
- **Pour affichage et conservation**
  - Affichage public réglementaire
  - Direction générale
- **Pour information :**
  - Comptable public du CHANGE
  - Conseil de surveillance du Change



## Annexe 1 à la décision n° 2018-DG-162 portant délégation de signature

Visas des délégataires :

SPECIMEN DE SIGNATURE <b>FABRETTI Anne-Marie</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE <b>TISSOT NIVAVULT Catherine</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE <b>GIMENEZ Frédéric</b>	

74\_CH\_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-010

CHANGE-Décision 2018-DG-163 portant délégation de  
signature Direction des Activités de Gériatrie





Direction Générale

## DECISION n°2018-DG-163 portant délégation de signature (DAG)

### LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS

- VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-33 à D 6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;
- VU l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;
- VU l'arrêté n° 2018-17-0182 en date du 14 décembre 2018 de l'ARS Auvergne Rhône Alpes portant modification de l'arrêté n°2018-17-0168, désignant Madame **Chantal VINCENDET** pour assurer l'intérim des fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anancy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 ;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2014 nommant Madame Béatrice HUMBERT ELOY, directrice des activités de gériatrie du CHANGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- VU la circulaire n°2018-DG-33 du 14 mai 2018 relative à l'organigramme fonctionnel de la direction du Centre Hospitalier Anancy Genevois (CHANGE) ;
- Considérant les nécessités liées à la bonne marche administrative des établissements précités ;

### DECIDE

---

#### Article 1 - Délégation

Délégation est donnée à **Madame Béatrice HUMBERT-ELOY**, directrice adjointe, agissant en qualité de directrice des activités de gériatrie du CHANGE, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, sous réserve du droit d'évocation du Directeur Général, les actes, décisions et documents entrant dans ses attributions relevant du périmètre de compétence de cette direction.

#### Article 1.1. Fonctionnement de la direction fonctionnelle

1

Centre Hospitalier Anancy Genevois - Direction Générale

Cette délégation de signature comprend :

- Toutes correspondances, tous actes et documents administratifs en vue d'assurer la continuité et le fonctionnement de la direction,
- Les mesures concernant la gestion du personnel non médical déconcentré par la DRH, affecté à cette direction,
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité,
- Les bons de commandes d'investissement de la direction et les bons de commandes d'exploitation,
- La certification de service fait.

## **Article 1.2. Dispositions relatives aux missions de la Direction des Activités de Gériatrie du CHANGE**

Cette délégation de signature comprend :

- les courriers et documents courants entrant dans ses attributions et notamment les contrats de séjour conclus entre le CHANGE et les résidents,
- les conventions relatives à la plateforme de prévention des chutes du pôle de gériatrie.

## **Article 2 - Dispositions applicables en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice HUMBERT-ELOY**

**Article 2.1.** En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Béatrice HUMBERT-ELOY**, directrice des activités de gériatrie du CHANGE, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Monsieur Mickaël VANHERSECKE**, attaché d'administration hospitalier.

**Article 2.2.** Les visas des délégataires sont reportés en annexe 2 à la présente décision.

## **Article 3 – Exclusion**

Toute affaire revêtant une importance particulière devra être portée à la connaissance du directeur pour donner lieu éventuellement à des directives de sa part.

Toute affaire ou décision relevant de projets structurants ou de la déclinaison de la stratégie du Change au sein du Pôle de gestion doit être portée à la connaissance du Directeur adjoint chargé de la coordination du Pôle.

## **Article 4 – Effet et publicité**

La présente délégation annule et remplace les précédentes décisions de délégation.

Elle est portée à la connaissance des administrés par voie de publication ou d'affichage, et fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de l'établissement.



Elle est publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de Haute-Savoie, et est notifiée à chaque délégataire.

Elle est communiquée au Conseil de surveillance et transmises sans délai au comptable de l'établissement des lors qu'elle concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses.

Metz-Tessy, le 18 décembre 2018

La Directrice Générale par intérim,

Chantal VINCENDET





Destinataires :

- **Pour attribution :** les délégataires
- **Pour publication :**
  - Préfecture de Haute Savoie
- **Pour affichage et conservation**
  - Affichage public réglementaire
  - Direction générale
- **Pour information :**
  - Comptable public du CHANGE
  - Conseil de surveillance du Change



## Annexe 1 à la décision n° 2018-DG-163 portant délégation de signature

Visas des délégataires :

SPECIMEN DE SIGNATURE Béatrice HUMBERT ELOY	
SPECIMEN DE SIGNATURE Mickaël VANHERSECKE	

74\_CH\_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-011

CHANGE-Décision 2018-DG-164 portant délégation de  
signature Direction des soins



Direction Générale

## DECISION n°2018-DG-164 portant délégation de signature DIRECTION DES SOINS

### LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS

- VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-33 à D 6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;
- VU l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;
- VU l'arrêté n° 2018-17-0182 en date du 14 décembre 2018 de l'ARS Auvergne Rhône Alpes portant modification de l'arrêté n°2018-17-0168, désignant Madame Chantal VINCENDET pour assurer l'intérim des fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anancy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 1er décembre 2018 ;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2014 nommant **Madame Myriam CHEVILLARD**, directrice des soins au Centre Hospitalier Anancy Genevois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- VU la circulaire n°2018-DG-33 du 14 mai 2018 relative à l'organigramme fonctionnel de la direction du Centre Hospitalier Anancy Genevois (CHANGE) ;
- Considérant les nécessités liées à la bonne marche administrative des établissements précités

### DECIDE

---

#### Article 1 - Délégation

Délégation est donnée à **Madame Myriam CHEVILLARD**, coordonnateur général des soins, agissant en qualité de directrice de l'accueil et des soins du CHANGE, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, sous réserve du droit d'évocation du Directeur Général, les actes, décisions et documents entrant dans ses attributions relevant du périmètre de compétence de cette direction.

#### **Article 1.1. Fonctionnement de la direction fonctionnelle**

Cette délégation de signature comprend :

- Toutes correspondances, tous actes et documents administratifs en vue d'assurer la continuité et le fonctionnement de la direction,
- Les mesures concernant la gestion du personnel non médical déconcentré par la DRH, affecté à cette direction,

1

Centre Hospitalier Anancy Genevois - Direction Générale

- Les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité,
- Les bons de commandes d'investissement de la direction et les bons de commandes d'exploitation,
- La certification de service fait.

#### **Article 1.2. Dispositions relatives aux missions de la Direction des Soins**

Cette délégation de signature comprend les courriers et documents courants entrant dans le champ de la gestion et du fonctionnement d'ensemble de la direction des soins.

#### **Article 2 - Dispositions applicables en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam CHEVILLARD**

**Article 2.1.** En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Myriam CHEVILLARD**, directrice de l'accueil et des soins, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Pascale DELETRAZ** pour ce qui concerne exclusivement le domaine de la gestion des ressources paramédicales en lien avec la Direction des Ressources Humaines.

**Article 2.2.** Les visas des délégataires sont reportés en annexe 1 à la présente décision.

#### **Article 3 – Exclusion**

Toute affaire revêtant une importance particulière devra être portée à la connaissance du directeur pour donner lieu éventuellement à des directives de sa part.

Toute affaire ou décision relevant de projets structurants ou de la déclinaison de la stratégie du Change au sein du Pôle de gestion doit être portée à la connaissance du Directeur adjoint chargé de la coordination du Pôle.

#### **Article 4 – Effet et publicité**

La présente délégation annule et remplace les précédentes décisions de délégation.

Elle est portée à la connaissance des administrés par voie de publication ou d'affichage, et fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de l'établissement.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de Haute-Savoie, et est notifiée à chaque délégataire.

Elle est communiquée au Conseil de surveillance et transmises sans délai au comptable de l'établissement des lors qu'elle concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses.

Metz-Tessy, le 18 décembre 2018

La Directrice Générale par intérim,

Chantal VINCENDET




#### Destinataires :

- **Pour attribution :** les délégataires
- **Pour publication :**
  - Préfecture de Haute Savoie
- **Pour affichage et conservation**
  - Affichage public réglementaire
  - Direction générale
- **Pour information :**
  - Comptable public du CHANGE
  - Conseil de surveillance du Change



## Annexe 1 à la décision n° 2018-DG-164 portant délégation de signature

Visas des délégataires :

SPECIMEN DE SIGNATURE  <b>Myriam CHEVILLARD</b>	
SPECIMEN DE SIGNATURE  <b>Pascale DELETRAZ</b>	